

Mardi 12 mai 2015

-K-

**MOTION
CONCERNANT**

L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, signés le 14 mai 2010 et en vigueur depuis le 1er avril 2013.

---ooo0ooo---

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la Loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, signés le 14 mai 2010 et en vigueur depuis le 1er avril 2013.